

COMPTE RENDU DE LA FINALISATION DE L'EXAMEN DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION (CNUCC)

Introduction

Le 27, 28 et 29 mai, le représentant de l'ITIE-Guinée en qualité de membre du Comité des experts Guinéens dans la lutte contre la corruption a participé à l'évaluation de la République de Guinée dans l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

La République de Guinée a signé et mis en vigueur cette convention, il y a respectivement 14 ans et 12 ans de celà. Elle fait donc partie des 191 pays qui ont ratifié ladite convention.

Cette convention est l'unique instrument juridique supra national et contraignant de la lutte contre la corruption et crimes assimilés.

Elle couvre les domaines suivants :

- Les mesures préventives (chapitre II) ;
- L'incrimination, la détection et la réparation (Chapitre III) ;
- La coopération internationale (Chapitre IV) ;
- Et Le recouvrement d'avoir (Chapitre V)

Déroulement

La présente évaluation a porté sur les chapitres II et V (Mesures préventives et Recouvrement des avoirs) de la Convention.

Il faut préciser que les premiers éléments de réponses avaient déjà été transmis par la Guinée aux évaluateurs ; la présente séance ne constitue qu'une évaluation de précision des réponses ou de complément aux réponses qui ont déjà été transmises.

Après le mot de bienvenue du Directeur exécutif de l'ANLC- PBG l'ouverture de la séance de travail avait été faite par le Général Amara CAMARA Ministre Secrétaire Général à la présidence qui, dans son discours d'ouverture a donné quelques chiffres macro-économiques dont le PIB de la Guinée à 6,6%, le taux de croissance de 2023 à 2026 de 6 à 10,8% et le taux d'endettement à 37% seulement par rapport à la sous- région.

Il a déclaré en outre que la signature de cette convention de lutte contre la corruption ne constitue pas seulement un acte de signature protocolaire mais une volonté réelle de combattre ce fléau

Il faut noter que cette évaluation se fait par les pays pairs : c'est dans ce cadre que la Guinée a eu à évaluer le Qatar et que l'évaluation du premier cycle de la Guinée a été faite par le Cameroun pour les chapitres 2 et 4 de ladite convention. Cette évaluation constitue celle du 2^e cycle sera réalisée par Grenade et la République Démocratique du Congo auxquels s'ajoutent deux experts de l'ONUDI.

Outre ces deux experts de l'ONU et les deux experts des deux pays pairs, les participants étaient composés du Comité des experts pour la plupart des représentants de l'ANLC PBG,

les services de contrôles de l'Economie et des Finances (ORDEF, CENTIF, CRIEF, IGE, de la Cour des Comptes), de la Banque Centrale, de la Fonction publique et de l'ITIE.

Nombreuses questions relatives à tous les cas de risques de corruption ont été posées dans tous les domaines administratifs, financiers juridiques ainsi que la législation qui a été conséquemment mise en place

Chaque représentant était chargé de répondre à ces questions des évaluateurs relatives à son service ou secteur.

Ainsi, des questions relatives à la fonction publique, (recrutement des travailleurs, des contractuels etc), celles relatives à l'Administration du territoire dont le financement des partis politiques, les provenances des fonds, les finances publiques dont les passations de marché, s'il y a eu des modifications, l'enregistrement des contrats, les Plans de passation des marchés etc.....

Ensuite ce sont des questions relatives à la magistrature, le Conseil Supérieur des magistrats, l'accessibilité des informations par les citoyens qui ont été posées.

L'ITIE a été particulièrement intéressée dans le cadre des mesures préventives avec la mise en place de tous les services de dissuasion dont l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et la Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC-PBG), l' Office de Répression des Délits économiques et Financiers (ORDEF), le Centre d'Examen et de Traitement des Infractions financières (CENTIF), l'Inspection Générale des Finances (IGF), et la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières(CRIEF), l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE-Guinée) et la transparence par l'accessibilité des données par les citoyens du pays.

Toutes ces entités ont apporté leur contribution dans les réponses aux risques de corruption.

A l'occasion, l'Etude diagnostique menée par la Société civile membre du Comité de pilotage de l'ITIE- Guinée a pris une bonne place dans la prévention des risques de corruption.

C'est le dernier jour, le 29 mai, que le chapitre du recouvrement des avoirs a été abordé.

A ce titre, les questions ont porté sur les mesures visant à prévenir le blanchiment d'argent, les mesures pour le recouvrement direct des biens et le cas de la coopération internationale dont le principal acteur est le CENTIF et l'Agent judiciaire de l'Etat qui ont suffisamment contribué aux réponses relatives à ces recouvrements.

Cette évaluation identifie en même temps les besoins de formations ou d'appui dans certains domaines où les lacunes ou faiblesse sont constatées.

Au terme de cet examen les experts de l'ONU et les pays examineurs ont remercié les autorités guinéennes, l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et le Comité des experts de lutte contre la Corruption pour leur accueil et leur coopération dans cette tâche d'évaluation.

L'examen a été clôturé par le Conseiller de Monsieur le Secrétaire Général à la présidence suivie d'une photo de famille.

Conclusion

La signature de la convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption n'est pas une simple signature protocolaire mais un engagement pour la lutte contre ce fléau qui gangrène nos économies, retarde notre développement et notre prospérité.

La mise en place de tous les organes de prévention, de détection et de répression ainsi que les lois du pays constituent un bouclier de lutte contre ce phénomène.

Cette lutte de longue haleine est le devoir de tous les citoyens et surtout des autorités du pays.

Conakry, le 09 juin 2025

Le Rapporteur

Abdoulaye SOUMAH